

Informations Communales

Du 23 Septembre 2025

NOTRE ÉGLISE A 70 ANS !



Église Notre-Dame-de-l'Assomption de la Sainte-Vierge

Lors de la seconde guerre mondiale, le 6 Juin 1940, l'ancienne église a été détruite.

Puis l'église que nous connaissons aujourd'hui a été consacrée le 11 Septembre 1955.

Pour fêter cet anniversaire, la commune offrira un pot après la messe du

Samedi 27 Septembre à 18h30.



Vous pourrez y observer une exposition « AVANT / APRÈS » du vécu de cet édifice.

ÉCOLE : RENTRÉE SCOLAIRE 2025 / 2026

Lundi 1^{er} septembre, nos 101 élèves ont découvert ou retrouvé les bancs de l'école.
L'occasion pour eux de revoir leurs copains, leurs professeurs et de se remettre dans le bain des apprentissages scolaires.

Madame Ludivine DEMBSKI POUSSIN (TPS / PS / MS) : 24 élèves

Et Odette (ATSEM)

Madame Mathilde CORSYN et Madame Maryne BONDU (GS/CE1) : 19 élèves

Pauline (ATSEM) et Jessica CONTÉ (AESH)

Madame Marie CAUVIN (CP / CE2) : 21 élèves

Madame Aurore PÉCOURT : (CE2 / CM1) : 19 élèves

Madame Mélanie PORTIER (CM1 / CM2) : 18 élèves



RELEVÉ DES COMPTEURS D'EAU

Le fontainier procèdera au relevé des compteurs d'eau dans notre commune

Le Lundi 13, Mardi 14 et Mercredi 15 Octobre 2025

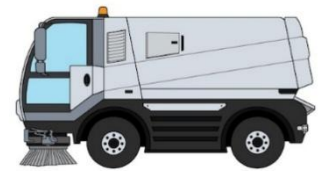


En cas d'absence, vous pouvez transmettre votre relevé par mail au
siaeporesmaux@orange.fr

Toute modification (d'adresse, de libellé, de propriétaire ou de locataire...) doit être signalée au fontainier ou par mail pour sa prise en compte lors de la prochaine facture.

RAPPEL des horaires du SIAEP : les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00.

ENTRETIEN DES CANIVEAUX



Un balayage est prévu **le Jeudi 23 et/ou le Vendredi 24 Octobre**

Nous comptons sur vous pour libérer les trottoirs et les caniveaux afin que la balayeuse puisse effectuer le nettoyage sans encombrement.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Le secrétariat de mairie sera fermé **du 27 au 31 Octobre 2025**

En cas d'urgence, vous pouvez contacter :

Mme Michèle PÉRONNE, Maire : 06.99.97.42.45 - Mme Martine GARNIER, 1^{ère} Adjointe : 06.13.14.25.21
M. Hervé BERTRAND, 2^{ème} Adjoint : 06.76.67.11.56 - M. Guillaume CUVILLIER 3^{ème} Adjoint : 06.82.25.80.67



FOIRE AU BOUDIN



L'amicale des anciens sapeurs-pompiers d'Oresmaux organise son traditionnel repas dansant

Le Samedi 25 Octobre 2025

à la Salle Polyvalente - Espace Christine MATHON

PRIX : 23 € par adulte et 12 € par enfant (-12 ans)

Inscription auprès de M. Philippe DELACOUR (Président) : au 03.22.42.76.33 – 06.89.21.73.43 ou 06.87.67.02.12

HALLOWEEN



Le 31 Octobre, le Comité d'Animation d'Oresmaux organise Halloween dans les rues du village !

Cette fin de journée est encore en préparation... Surveillez la Page Facebook du CAO...

BOURSE AUX JOUETS ET AUX VÊTEMENTS

La commune organise sa traditionnelle bourse aux jouets et aux vêtements

le Dimanche 9 Novembre 2025

de 10h00 à 17h00 à la Salle Polyvalente.

2.00 € la table

les portants sont interdits !

Pour votre inscription ou pour plus de renseignements, vous pouvez vous rapprocher de :

- Madame Martine GARNIER au 06.13.14.25.21
- la Mairie au 03.22.42.02.17



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918



**Nous invitons toute la population à se rassembler
devant le café de la Place**

le Mardi 11 Novembre à 10h30 pour la commémoration.

Lors de cette cérémonie, les enfants de l'école interpréteront des chants.

*Un vin d'honneur sera servi à l'issue de cette manifestation
dans le préau de l'école.*



FIBRE



81% des habitants de la commune sont raccordés à la fibre ! Ce qui place notre commune à la première place du canton de Conty !

Pour celles et ceux qui ne le sont pas encore, n'hésitez pas à vous faire connaître à la mairie afin que l'on puisse voir ensemble les possibilités qui s'offrent à vous.

Sachez que bientôt, si vous ne passez pas à la fibre, votre abonnement téléphonique sera coupé. [fin du réseau cuivre]

Nous vous rappelons qu'il vous est tout à fait possible de souscrire à la fibre sans internet et sans télévision.

SIRÈNE D'ALARME

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un dispositif mis en place au niveau communal pour anticiper et gérer les situations d'urgence ou de crise. Il vise à protéger la population, les biens et l'environnement.

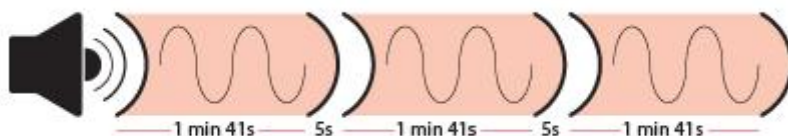
Le PCS identifie les risques présents sur le territoire, élabore des mesures de prévention et d'intervention, et organise la coordination des acteurs locaux en cas de besoin.

Il s'agit d'un outil essentiel pour assurer la sécurité et la gestion des crises au niveau local.

Suite à l'élaboration de ce PCS et au titre de son pouvoir de police, le Maire a l'obligation de diffuser l'alerte auprès de la population sur le territoire de sa commune en avertissant les habitants d'un danger, imminent ou en train de produire ses effets, susceptible de porter atteinte à leur intégrité physique et nécessitant d'adopter un comportement réflexe de sauvegarde. Cette mission doit donc être considérée comme prioritaire.

C'est pourquoi il a été décidé de réinstaller une sirène d'alarme, sur l'église.

Le signal national d'alerte et d'information des populations, est un signal sonore composé d'un son modulé, montant et descendant, d'environ 5 minutes (trois séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence de 5 secondes).



La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.

Les tests seront réalisés chaque premier mercredi du mois à 11H45.

⇒ Lors de la réalisation de tests en dehors de cette période, une information préalable de la population est réalisée.





EST I

Les consignes à respecter en cas d'alerte :

La radio reste un des moyens d'information les plus fiables utilisé par les pouvoirs publics pour diffuser une alerte et des consignes de comportement.

À Amiens, Ici Picardie (Ex France Bleu Picardie) est la radio conventionnée par la préfecture pour diffuser les informations en cas d'alerte.



Les travaux de réaménagement de l'ancien café avancent selon le planning prévu ! Les démolitions sont réalisées.

La toiture « côté cour » a été retirée, la charpente a été réparée.
La pose de la nouvelle couverture est en cours.

Les subventions demandées auprès des différentes administrations publiques sont obtenues !

■ DÉCONNEXION DES EAUX PLUVIALES ■



Afin d'alléger les volumes d'eau traités par la lagune lors des fortes pluies ou des orages violents, des travaux de déconnexion des eaux pluviales sont en cours de réalisation.

Les bassins de rétention d'eau au carrefour de la maison des associations ont été creusés. Les branchements souterrains sont effectués.

Pour la bonne réalisation des travaux du carrefour de la Rue des Coulottes / d'Ailly / Dondaine, les noyers seront retirés.

Il a été demandé de décaler le bassin afin de conserver le tilleul de la commémoration, planté en 1989, présent sur cette place.



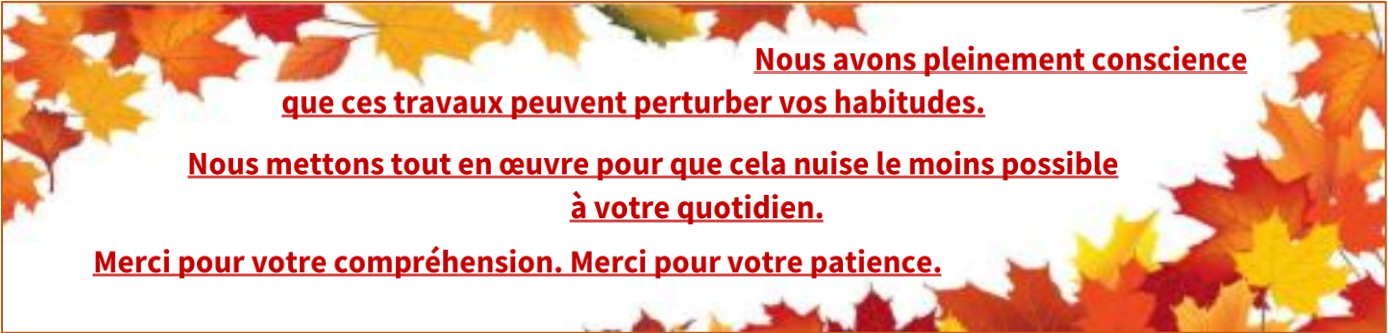
Après la construction de ces deux bassins, ces derniers seront aménagés et sécurisés :

- les fonds de bassins recevront un mélange parfaitement adapté aux bassins tampons
- pour les berges des nattes pré-cultivées de plantes hélophytes seront plantées (plantes de milieux humides)



- **pour compléter la végétalisation des espaces :** du gazon, des arbres et arbustes seront plantés ; le tout sera sécurisé par la pose d'une clôture.

Ces bassins ne sont pas prévus pour conserver les eaux pluviales en permanence. Ils sont un tampon avant l'infiltration et le déversement vers la lagune et ainsi éviter l'inondation de plusieurs rues et maisons.



**Nous avons pleinement conscience
que ces travaux peuvent perturber vos habitudes.**

**Nous mettons tout en œuvre pour que cela nuise le moins possible
à votre quotidien.**

Merci pour votre compréhension. Merci pour votre patience.